



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1888 - SHOTGUN  
dossier lié n° 2040330

Maisons-Alfort, le 11 Février 2010

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
SHOTGUN**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SHOTGUN détenue par DRAX PESTICIDES LTD.

Considérant l'attestation de transfert fournie par DRAX PESTICIDES LTD ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit DAUPHIN O 465 WDG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2040330, détenue par la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER, est en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER et INDOFIL CHEMICALS COMPANY ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SHOTGUN est bien strictement identique à celle déclarée pour DAUPHIN O 465 WDG ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SHOTGUN, présentée par la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DAUPHIN O 465 WDG.**

**Marc MORTUREUX**